



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DES MÉDIAS

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU
BURUNDI « PAFEN »

Intitulé du projet	PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI « PAFEN »
SUR FINANCEMENT IDA :	E0930-BI/E2820-BI
N° du Projet :	P176396/P180987

TERMES DE RÉFÉRENCE

**RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA DIGITALISATION DES
MARCHÉS PUBLICS**

Novembre 2024



Titre : Termes de référence pour le Recrutement d'un responsable de la Digitalisation des Marchés Publics

<i>Ministère</i>	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
<i>Projet</i>	Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique
<i>Activité 2.4.5.1</i>	Recrutement d'un responsable de la Digitalisation des Marchés Publics
<i>Bénéficiaire</i>	Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le « **Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique** » (PAFEN). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce projet, spécialement de son Financement additionnel dédié à la « **Modernisation de la gestion des finances publiques (GFP)** », soit utilisée pour financer l'introduction d'une **Plateforme Electronique de Gestion des marchés publics (e-GP)** notamment à travers le financement des prestations « **D'UN RESPONSABLE DE LA DIGITALISATION DES MARCHÉS** ».

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Description du Projet PAFEN

L'objectif du Projet est d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit, particulièrement pour les populations mal desservies, et d'améliorer la capacité du Gouvernement à gérer les ressources plus efficacement et fournir des services publics par voie numérique.

Les Composantes du Projet

Composante 1 : Accès et inclusion numériques

Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques

- Sous -composante 2.4 : Modernisation des principaux processus de Gestion des Finances Publics

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence



La Composante 2 du PAFEN « **Facilitateurs de la prestation de services publics numériques** » financera les fondations transversales du gouvernement numérique qui peuvent renforcer la capacité de prestation de services publics numériques sécurisés et l'utilisation des outils et systèmes numériques par l'administration publique du Burundi.

Cette mission, s'inscrit précisément dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité **2.4.5.1 du Plan de travail et du budget annuels (PTBA) approuvé pour 2023-2024 pour le compte du Ministère en charge des Finances : « Recrutement d'un responsable de la Digitalisation des Marchés Publics ».**

2. Justification de l'activité

Le Gouvernement de la République du Burundi considère les marchés publics électroniques comme un élément essentiel du commerce électronique, ayant un double rôle dans l'accélération de la transition de l'économie du pays vers une société de l'information et dans la réalisation de l'objectif gouvernemental de modernisation de la fonction publique, à travers le développement d'un système innovant pour bénéficier de processus contractuels plus efficaces.

En plus de fournir des biens et des services répondant aux besoins des pays, les marchés publics peuvent renforcer les économies locales, créer des opportunités pour encourager l'entrepreneuriat, soutenir les petites entreprises, créer des emplois et stimuler la croissance économique. Le gouvernement et les petites et moyennes entreprises bénéficient d'avantages substantiels lorsqu'ils interagissent via les marchés publics électroniques (e-GP).

Dans ce contexte, le Gouvernement du Burundi, sous la houlette de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), entend recruter un **Responsable de la digitalisation des marchés publics**.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Responsable de la Digitalisation des Marchés Publics est chargé de la gestion quotidienne de la mise en œuvre de marchés publics électroniques (e-GP) sous la supervision de l'ARMP. Les objectifs suivants sont conçus pour atteindre cette mission :

- a) Identifier les risques du projet et définir une stratégie pour gérer ces risques ;
- b) Déterminer les besoins en ressources et le budget du projet en conséquence ;
- c) Gérer efficacement tous les contrats liés au projet ;



- d) Répondre à toutes les exigences d'assurance qualité du système des marchés publics électroniques (e-GP) ;
- e) Diffuser les connaissances et les capacités requises au sein du gouvernement pour soutenir le fonctionnement efficace des marchés publics électroniques (e-GP).

IV. ETENDUE DE LA MISSION

Le Responsable de la digitalisation des marchés publics fournira des compétences professionnelles en gestion de projet dans la mise en œuvre du système des marchés publics électroniques (e-GP).

A cet effet, il(elle) est chargé(e) de :

- a) Diriger et gérer l'équipe technique qui fournira un soutien essentiel à la mise en œuvre du projet e-GP ;
- b) Mettre à jour et maintenir une charte de projet décrivant les structures de gestion, les modalités de reportage et de coordination, les besoins en personnel et le plan de projet
- c) Soutenir la prise de décisions clés du comité technique et directeur des marchés publics électroniques (e-GP) en fournissant de la documentation et en communiquant les spécifications, les buts, les objectifs, la portée, les résultats, les ressources requises, le budget, le calendrier, la structure du projet, les rôles et les responsabilités convenus ;
- d) Élaborer et mettre à jour des plans de projet détaillés, des budgets et des plans supplémentaires (plans de risque, de changement, de renforcement des capacités, de suivi et de gestion de la communication) et obtenir les approbations requises ;
- e) Surveiller les progrès du projet par rapport au plan et au budget approuvés et fournir des rapports mensuels d'avancement formels au Directeur Général ;
- f) Assurer la disponibilité de l'infrastructure du système (en ce qui concerne le centre de données, le service d'assistance, le support, la formation, l'infrastructure des technologies de l'information [TI] et la connectivité réseau) ;
- g) Coordonner et examiner les rapports des consultants et conseiller le comité technique e-GP sur la qualité des résultats, en particulier en ce qui concerne les buts et objectifs du projet ;
- h) Préparer et maintenir un plan de gestion des risques, qui les identifie et les analyse pour le projet. Le plan de gestion des risques doit fournir des stratégies pour leur



PAFEN
PROJET D'APPUI À L'AMÉLIORATION DES FONCTIONNEMENTS
DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE MADAGASCAR



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA

gestion pendant toute la durée du projet, identifier les risques et mettre en œuvre des stratégies pour les gérer ;

- i) Préparer et coordonner les réunions du comité technique et du comité directeur de l'e-GP et agir en tant que point focal de communication auprès du comité technique et directeur de l'e-GP. De plus, coordonner et organiser des réunions et des consultations avec les parties prenantes à différentes étapes de la préparation et de la mise en œuvre du système e-GP.
- j) Conserver toute la documentation du projet et la mettre à disposition conformément aux exigences d'assurance qualité que le comité directeur de l'e-GP peut établir ;
- k) Assumer la responsabilité des livrables, tels que définis dans le plan de projet ;
- l) Veiller à ce que le projet e-GP utilise les « meilleures pratiques » en matière de gestion de projet à grande échelle, y compris les principes de gestion de la qualité ;
- m) Veiller à ce que toutes les documentations du projet soient conservées et disponibles en toute sécurité ;
- n) Répondre rapidement à toutes les communications et gérer les problèmes ;
- o) Agir à titre de secrétariat pour les comités de surveillance de l'e-GP.

V. LIVRABLES DE LA MISSION

Le Responsable de la digitalisation des marchés publics rapportera au Directeur Général de l'ARMP et sera notamment amené à :

- a) Produire et soumettre le rapport initial sur la troisième semaine du premier mois après la signature du contrat.

Le rapport initial doit couvrir la charte du projet qui décrit :

- Un énoncé des buts et objectifs du projet ;
- Un aperçu des contraintes et des hypothèses affectant le processus de planification ;
- Une liste des facteurs critiques de succès pris en compte ;
- Un aperçu des risques de haut niveau du projet qui ont été identifiés ;
- Une description générale de la portée du projet ;
- Une description de la structure de gouvernance du projet.

7



- b) Produire et soumettre le rapport mensuel, qui couvrira les détails suivants :
- L'état de la mise en œuvre de l'e-GP ;
 - Besoins en ressources, budgets, réalisations d'objectifs, état d'avancement et état des écarts ;
 - Activités prévues pour le mois suivant ;
 - Liste des problèmes prioritaires à résoudre indiquant qui est responsable de résoudre ces problèmes ;
- c) Produire et Soumettre les rapports de performance trimestriels des membres de l'équipe de projet et des consultants au Directeur Général.
- d) Produire et Soumettre un rapport d'achèvement de mission à la fin du contrat.

VI. CONDITIONS DU CONTRAT

Le Responsable de la digitalisation des marchés publics sera engagé pour une durée contractuelle déterminée de 18 mois, renouvelable pour six (6) mois supplémentaires en fonction des besoins et de performances satisfaisantes.

Le Responsable relèvera directement du Directeur Général de l'ARMP.

L'ARMP mettra à disposition au responsable du projet les bureaux et autres équipements nécessaires pendant la période de mission.

VII. QUALIFICATIONS

Les qualifications requises pour le responsable du projet sont les suivantes :

- a) Etre détenteur d'un Master en Commerce, Gestion, Approvisionnement, Technologies de l'Information, Systèmes d'Information et Génie logiciel ;
- b) Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle après son dernier diplôme ;
- c) Avoir une expérience dans la gestion d'au moins un grand projet de systèmes d'information dans un secteur public ou une grande organisation du secteur privé ;
- d) Disposer d'une connaissance avérée en marchés publics, de systèmes des marchés publics électroniques (e-GP), et d'une expérience en gestion du changement
- e) Avoir réalisé avec succès au moins une mission similaire de digitalisation des Marchés Publics au cours des cinq (5) dernières années (preuve à l'appui).



-
- f) Avoir réalisé une mission de digitalisation des Marchés Publics en Afrique constitue un atout majeur.

VIII. METHODE DE SELECTION

« Le Consultant » sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».